



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.3.2010
COM(2010) 2020

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

EUROPE 2020

Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse	3
1. Une période de transformation.....	6
2. Une croissance intelligente, durable et inclusive	9
3. Chaînon manquants et blocages	21
4. Sortir de la crise: les premiers pas vers 2020.....	25
5. Obtenir des résultats: pour une gouvernance plus forte.....	28
6. Décisions pour le Conseil européen.....	32
Annexes.....	33

STRATEGIE EUROPE 2020

SYNTHESE

L'Europe est confrontée à une période de transformation. La crise a annulé des années de progrès économique et social et révélé les faiblesses structurelles de l'économie européenne. Entre-temps, le monde bouge vite et les défis à long terme, comme la mondialisation, la pression sur les ressources et le vieillissement, s'intensifient. C'est maintenant que l'UE doit prendre son avenir en main.

L'Europe peut réussir si elle agit collectivement, en tant qu'Union. Nous devons élaborer une stratégie qui nous aidera à sortir plus forts de la crise et fera de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Europe 2020 offre un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXI^e siècle.

Europe 2020 présente trois priorités qui se renforcent mutuellement:

- une croissance intelligente: développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation.
- une croissance durable: promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive.
- une croissance inclusive: encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

L'UE doit définir les progrès qu'elle souhaite avoir accomplis en 2020. Dans cette optique, la Commission propose de fixer à l'UE les grands objectifs suivants:

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi;
- 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies);
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Ces objectifs sont liés et déterminants pour notre succès global. Afin de garantir que chaque État membre adapte la stratégie Europe 2020 à sa situation particulière, la Commission propose que ces objectifs de l'UE soient transposés en trajectoires et en objectifs nationaux.

Ces objectifs sont représentatifs des trois priorités que sont la croissance intelligente, durable et inclusive, mais ils ne sont pas exhaustifs: un vaste ensemble d'actions aux niveaux national, européen et international sera nécessaire pour les concrétiser. La Commission présente sept initiatives phares pour stimuler les progrès dans chaque thème prioritaire:

- «Une Union pour l'innovation» vise à améliorer les conditions-cadres et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation afin de garantir que les idées innovantes puissent être transformées en produits et services créateurs de croissance et d'emplois;
- «Jeunesse en mouvement» vise à renforcer la performance des systèmes éducatifs et à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail;
- «Une stratégie numérique pour l'Europe» vise à accélérer le déploiement de l'Internet à haut débit afin que les entreprises et les ménages tirent parti des avantages d'un marché numérique unique;
- «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» vise à découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources, à favoriser le passage vers une économie à faible émission de carbone, à accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, à moderniser notre secteur des transports et à promouvoir l'efficacité énergétique;
- «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation» vise à améliorer l'environnement des entreprises, notamment des PME, et à soutenir le développement d'une base industrielle forte et durable, à même d'affronter la concurrence mondiale;
- «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois» vise à moderniser les marchés du travail et à permettre aux personnes de développer leurs compétences tout au long de leur vie afin d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois, y compris en favorisant la mobilité professionnelle;
- «Une plateforme européenne contre la pauvreté» vise à garantir une cohésion sociale et territoriale telle que les avantages de la croissance et de l'emploi sont largement partagés et que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se voient donner les moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société.

Ces sept initiatives phares engageront à la fois l'UE et les États membres. Des instruments européens, notamment le marché unique, des leviers financiers et des instruments de politique extérieure seront pleinement mobilisés pour supprimer les blocages existants et mettre en œuvre les objectifs d'Europe 2020. En réponse aux priorités du moment, la Commission indique ce qu'il convient de faire pour élaborer une stratégie crédible de sortie de crise, poursuivre les réformes du système financier, garantir l'assainissement budgétaire à long terme, et renforcer la coordination au sein de l'Union économique et monétaire.

Une gouvernance économique renforcée devra être instaurée pour obtenir des résultats. Europe 2020 reposera sur deux piliers: une approche thématique mentionnée ci-dessus, combinant priorités et grands objectifs; et l'élaboration de rapports par pays, afin d'aider les États membres à mettre en place leurs stratégies de retour à des finances publiques et à une croissance viables. Des lignes directrices intégrées seront adoptées au niveau de l'UE pour couvrir la portée des priorités et des objectifs de l'UE. Des recommandations spécifiques par pays seront adressées aux États membres. D'éventuels avertissements politiques pourront être adressés en cas de réponse inadéquate. L'élaboration de rapports d'évaluation dans le cadre d'Europe 2020 et du Pacte de stabilité et de croissance sera effectuée simultanément, tout en distinguant les instruments et en maintenant l'intégrité du Pacte.

Le Conseil européen s'appropriera pleinement la nouvelle stratégie et en sera le point de référence. La Commission suivra les progrès dans la réalisation des objectifs, facilitera les échanges politiques et fera les propositions nécessaires pour orienter l'action et faire avancer les initiatives phares de l'UE. Le Parlement européen constituera une force motrice capable de

mobiliser les citoyens et d'agir en tant que co-législateur sur les grandes initiatives. Cette approche en partenariat devrait s'étendre aux comités de l'UE, aux parlements nationaux, aux autorités nationales, régionales et locales, aux partenaires sociaux, aux parties prenantes et à la société civile, afin que chacun participe à la concrétisation de cette vision.

La Commission propose que le Conseil européen approuve - en mars - l'approche globale de la stratégie et les grands objectifs de l'UE, et - en juin - les dispositions détaillées de la stratégie, y compris lignes directrices intégrées et les objectifs nationaux. La Commission attend également avec intérêt l'avis et le soutien du Parlement européen afin qu'Europe 2020 soit un succès.

1. UNE PERIODE DE TRANSFORMATION

La crise a mis à mal les progrès récents

La récente crise économique est sans précédent pour notre génération. Les progrès constants de la croissance économique et de la création d'emplois enregistrés au cours de la dernière décennie ont été annulés – notre PIB a chuté de 4 % en 2009, notre production industrielle est retombée aux niveaux des années 1990 et 23 millions de personnes – soit 10 % de notre population active – sont actuellement sans travail. La crise a été un choc violent pour des millions de citoyens et elle a révélé certaines faiblesses fondamentales de notre économie.

En raison de la crise, il est également plus difficile de garantir la croissance économique à venir. La situation encore fragile de notre système financier retarde la reprise car les entreprises et les ménages ont des difficultés à emprunter, à dépenser et à investir. Nos finances publiques ont été durement touchées, avec des déficits budgétaires s'établissant à 7 % en moyenne et des niveaux de dette dépassant 80 % du PIB. Deux années de crise ont effacé vingt ans d'assainissement budgétaire. Notre potentiel de croissance a été divisé par deux au cours de la crise. De nombreux plans d'investissement, de talents et d'idées risquent de se perdre en raison de l'incertitude, de la faiblesse de la demande et d'un manque de financement.

Les faiblesses structurelles de l'Europe ont été dévoilées

Sortir de la crise est le premier défi à relever, mais le plus difficile sera d'échapper au réflexe de revenir à la situation antérieure à la crise. Même avant la crise, l'Europe ne progressait pas assez rapidement dans de nombreux domaines par rapport au reste du monde.

- Le taux de croissance moyen de l'Europe était structurellement plus faible que celui de nos principaux partenaires économiques, principalement en raison d'un écart de productivité qui s'est creusé au cours de la dernière décennie. Cela s'explique avant tout par des différences de structures d'entreprise combinées à des niveaux d'investissement moindres dans la R&D et l'innovation, par une utilisation insuffisante des technologies de l'information et de la communication, par des réticences de certaines franges de la société à s'approprier l'innovation, par des entraves à l'accès au marché et par un climat des affaires moins dynamique.
- Au lieu de progresser, les taux d'emploi en Europe - en moyenne 69 % pour la tranche d'âge 20-64 ans - demeurent bien inférieurs à ceux d'autres parties du monde. Seulement 63 % des femmes travaillent contre 76 % des hommes. Seulement 46 % des travailleurs âgés (55-64 ans) disposent d'un emploi contre 62 % aux États-Unis et au Japon. De plus, en moyenne, le nombre d'heures de travail d'un Européen est inférieur de 10 % à celui des Américains ou des Japonais.
- Le vieillissement de la population s'accélère. En raison du départ en retraite de la génération du baby-boom, la population active de l'UE commencera à diminuer à partir de 2013/2014. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmente actuellement deux fois plus vite qu'avant 2007, près de deux millions chaque année au lieu d'un précédemment. La combinaison d'une population active plus restreinte et d'une proportion de retraités plus importante accentuera encore les pressions qui s'exercent sur nos systèmes de protection sociale.

Les défis mondiaux s'intensifient

Alors que l'Europe doit remédier à ses propres faiblesses structurelles, le monde bouge vite et sera très différent à la fin de la décennie à venir.

- Nos économies sont de plus en plus interdépendantes. L'Europe continuera à tirer avantage d'être l'une des économies les plus ouvertes du monde, mais la concurrence des économies développées et émergentes s'intensifie. Des pays tels que la Chine ou l'Inde investissent massivement dans la recherche et les technologies afin de pousser leurs industries vers le haut de la chaîne de valeur et d'«opérer un bond spectaculaire» dans l'économie mondiale. Cela incite certains secteurs de notre économie à rester compétitifs, car chaque menace est aussi une chance. Dans la mesure où ces pays se développent, de nouveaux marchés s'ouvriront pour de nombreuses entreprises européennes.
- Le système financier mondial doit encore être rétabli. La disponibilité de crédits faciles, une vision à court terme et une prise de risques excessive sur les marchés financiers dans le monde entretiennent des comportements spéculatifs qui favorisent une croissance par bulles et d'importants déséquilibres. L'Europe s'est engagée à trouver des solutions globales pour mettre sur pied un système financier durable et efficace.
- Les défis liés au climat et aux ressources nécessitent des mesures énergiques. La forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles, comme le pétrole, et l'utilisation inefficace des matières premières exposent les consommateurs et les entreprises à des chocs de prix préjudiciables et coûteux, menaçant notre sécurité économique et favorisant le changement climatique. L'augmentation de la population mondiale, qui passera de 6 à 9 milliards, va intensifier la concurrence mondiale pour les ressources naturelles et exercer des pressions sur l'environnement. L'UE doit continuer à sensibiliser d'autres parties du monde à la nécessité de trouver une solution planétaire au problème du changement climatique parallèlement à la mise en œuvre, sur tout le territoire de l'Union, de la stratégie sur le climat et l'énergie que nous avons adoptée.

L'Europe doit agir pour éviter le déclin

Nous pouvons tirer plusieurs leçons de cette crise.

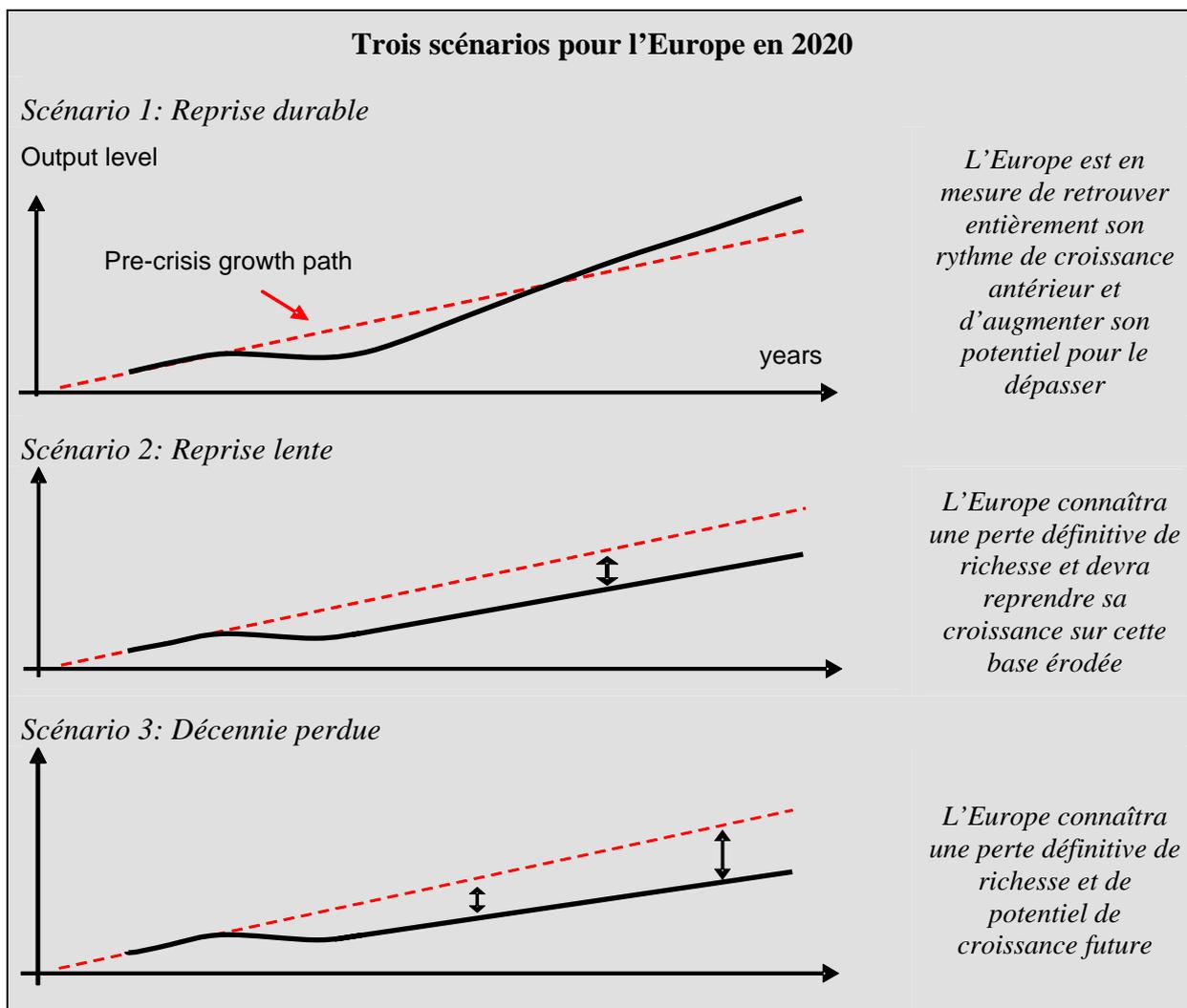
- Les 27 économies de l'UE sont fortement interdépendantes: la crise a souligné les liens étroits et les transferts qui existent entre nos économies nationales, notamment dans la zone euro. Les réformes, ou leur absence, dans un pays affectent la performance de tous les autres, comme l'ont montré les événements récents. En outre, en raison de la crise et des contraintes sévères qu'elle a fait peser sur les dépenses publiques, il est plus difficile pour les États membres de fournir des financements suffisants aux infrastructures essentielles dont ils ont besoin dans des secteurs comme les transports et l'énergie, non seulement pour développer leurs propres économies, mais aussi pour les aider à participer pleinement au marché intérieur.
- La coordination au sein de l'UE fonctionne: la réaction à la crise a montré que si nous agissons ensemble, nous sommes beaucoup plus efficaces. Nous l'avons prouvé en œuvrant de concert pour stabiliser le système bancaire et en adoptant un plan européen de relance économique. Dans une économie mondialisée, aucun pays ne peut relever efficacement ces défis en opérant seul.

- L'UE apporte une valeur ajoutée sur la scène mondiale. L'UE n'aura d'influence sur les décisions politiques mondiales qu'en agissant conjointement. Une représentation extérieure plus affirmée devra s'appuyer sur une meilleure coordination interne.

La crise n'a pas seulement été un coup unique, nous permettant de reprendre le cours normal de nos activités. Les défis que doit relever notre Union sont plus importants qu'avant la récession, alors que notre marge de manœuvre est limitée. De plus, le reste du monde n'est pas immobile. Le renforcement du rôle du G20 a démontré le pouvoir croissant des pays émergents sur le plan économique et politique.

L'Europe doit faire des choix clairs, mais stimulants. Soit nous faisons face collectivement au défi immédiat de la reprise et à ceux, à long terme, de la mondialisation, de la pression sur les ressources et du vieillissement, afin d'effacer les pertes récentes, gagner en compétitivité, dynamiser la productivité et mettre l'UE sur la voie de la prospérité («reprise durable»).

Soit nous continuons les réformes à un rythme lent et largement désordonné, et nous risquons de connaître une perte durable de richesse et un taux de croissance atone («reprise lente») pouvant conduire à des taux de chômage élevés et à la détresse sociale ainsi qu'à un relatif déclin sur la scène mondiale («décennie perdue»).



L'Europe peut réussir

L'Europe dispose de nombreux atouts: nous pouvons compter sur le talent et la créativité de notre population, une base industrielle solide, un secteur des services dynamique, un secteur agricole prospère et de grande qualité, une forte tradition maritime, notre marché unique et notre monnaie commune, notre qualité d'acteur commercial le plus important au monde et de destination privilégiée pour les investissements directs étrangers. Nous pouvons également compter sur nos valeurs fortes, nos institutions démocratiques, l'attention que nous portons à la cohésion et à la solidarité économiques, sociales et territoriales, notre respect de l'environnement, notre diversité culturelle, notre respect pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour n'en citer que quelques-unes. Nombre de nos États membres font partie des économies les plus innovantes et les plus développées au monde. La meilleure chance de succès pour l'Europe réside cependant dans sa capacité à agir collectivement, en tant qu'Union.

Confrontés à des événements majeurs par le passé, l'UE et ses États membres ont su relever le défi. Dans les années 1990, l'Europe a lancé le plus grand marché unique au monde soutenu par une monnaie commune. Il y a seulement quelques années, la division de l'Europe a pris fin avec l'entrée de nouveaux États membres et l'engagement d'autres États sur la voie de l'adhésion ou d'une relation plus étroite avec l'Union. Ces deux dernières années, au plus fort de la crise, l'action commune entreprise dans le cadre du plan européen de relance économique a permis d'éviter un effondrement de l'économie et nos systèmes de protection sociale ont aidé à protéger la population de conditions de vie encore plus difficiles.

L'Europe est en mesure d'agir par temps de crise et de procéder aux adaptations économiques et sociales nécessaires. Aujourd'hui encore, les Européens doivent affronter une période de transformation afin de surmonter les conséquences de la crise, les faiblesses structurelles de l'Europe et l'intensification des défis mondiaux.

En agissant ainsi, nous devons faire en sorte que notre sortie de crise soit un point d'entrée dans une économie nouvelle. Nous devons agir maintenant pour que notre génération et celles à venir puissent continuer à bénéficier d'une vie saine de grande qualité, soutenue par les modèles sociaux uniques de l'Europe. Nous devons élaborer une stratégie qui fera de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. C'est la stratégie Europe 2020. Elle concerne tous les États membres, elle tient compte de leurs besoins divers, de leurs points de départ différents et de leurs spécificités nationales afin de promouvoir la croissance de tous.

2. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Où voulons-nous conduire l'Europe en 2020?

Trois priorités devraient constituer le cœur d'Europe 2020¹:

- une croissance intelligente - développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation;

¹ Ces thèmes ont été accueillis favorablement lors de la consultation publique menée par la Commission. Pour le détail des opinions exprimées au cours de cette consultation, voir: http://ec.europa.eu/eu2020/index_fr.htm

- une croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive;
- une croissance inclusive – encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale.

Ces trois priorités se renforcent mutuellement. Elles offrent un aperçu de ce que sera l'économie sociale de marché européenne au XXI^e siècle.

Afin de guider nos efforts et d'orienter les progrès, il existe un large consensus sur le fait que l'UE devrait, d'un commun accord, se fixer un nombre limité de grands objectifs pour 2020. Ces objectifs doivent être représentatifs du thème d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils doivent être mesurables, capables de refléter la diversité des situations des États membres et se fonder sur des données suffisamment fiables à des fins de comparaison. Les objectifs suivants ont été sélectionnés sur cette base et les atteindre est déterminant pour notre succès en 2020:

- le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans doit passer de 69 %, actuellement, à au moins 75 %, notamment par une plus grande participation des femmes, des travailleurs âgés et une meilleure intégration des migrants dans la main-d'œuvre;
- l'objectif actuel de l'UE est d'investir 3 % du PIB dans la R&D. Cet objectif est parvenu à attirer l'attention sur la nécessité à la fois pour les secteurs public et privé d'investir dans la R&D, mais il se concentre sur les ressources plutôt que sur l'impact. Il est absolument nécessaire d'améliorer les conditions de la R&D privée au sein de l'UE et de nombreuses mesures proposées dans cette stratégie se proposent de le faire. Il est évident aussi qu'en considérant la R&D et l'innovation ensemble, nous atteindrons un ensemble plus large de dépenses davantage pertinent pour les activités commerciales et les éléments moteurs de la productivité. La Commission propose de maintenir l'objectif de 3 % tout en concevant un indicateur qui refléterait l'intensité de la R&D et de l'innovation;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30 % si les conditions² sont favorables; faire passer la part des sources d'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie à 20 %; et accroître de 20 % notre efficacité énergétique;
- l'objectif en matière de réussite scolaire doit permettre de régler le problème de l'abandon scolaire dont le taux, qui est actuellement de 15 %, doit être ramené à 10 % et d'augmenter la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire de 31 % à au moins 40 % en 2020;
- le nombre d'Européens vivant en dessous des seuils de pauvreté nationaux doit être réduit de 25 % afin de permettre à 20 millions de personnes de sortir de cette situation³.

² Le Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009 a conclu qu'à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après-2012, l'UE renouvelle son offre conditionnelle visant à porter à 30 % la réduction de ses émissions d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.

³ Le seuil de pauvreté national est fixé à 60 % du revenu médian disponible dans chaque État membre.

Ces objectifs sont liés. Par exemple, de meilleurs niveaux d'éducation améliorent l'employabilité et permettent d'accroître le taux d'emploi aidant à réduire la pauvreté. Une plus grande capacité de recherche et développement ainsi que d'innovation dans tous les secteurs de l'économie, combinée à une efficacité accrue des ressources, améliorera la compétitivité et favorisera la création d'emplois. Investir dans des technologies plus propres et à faible émission de carbone permettra d'améliorer le respect de notre environnement, de contribuer à lutter contre le changement climatique et de créer de nouvelles activités et possibilités d'emplois. Nous devrions mobiliser notre attention collective pour atteindre ces objectifs. Une forte détermination, un véritable engagement et un mécanisme de mise en œuvre efficace seront nécessaires pour changer les attitudes et les pratiques au sein de l'UE afin d'atteindre les résultats contenus dans ces objectifs.

Ces objectifs sont représentatifs, mais pas exhaustifs. Ils représentent une vue d'ensemble des paramètres essentiels sur lesquels la Commission souhaiterait voir l'UE progresser pour 2020. Il ne s'agit pas d'une approche «passe-partout». Chaque État membre est différent et l'UE à 27 est plus diversifiée qu'elle ne l'était il y a une décennie. Malgré ces disparités de niveaux de développement et de niveaux de vie, la Commission considère que les objectifs proposés sont pertinents pour tous les États membres, les anciens comme les nouveaux. Investir dans la recherche et le développement de même que dans l'innovation, l'éducation et dans des technologies efficaces sur le plan des ressources bénéficiera aux secteurs traditionnels, aux zones rurales comme aux économies hautement qualifiées et basées sur les services. Cela renforcera la cohésion économique, sociale et territoriale. Afin de garantir que chaque État membre adapte la stratégie Europe 2020 à sa situation particulière, la Commission propose que ces objectifs de l'UE soient transposés en trajectoires et en objectifs nationaux pour refléter la situation actuelle de chaque État membre et le niveau d'ambition qu'il se fixe dans le cadre de l'effort général de l'UE pour atteindre ces objectifs. En plus des efforts des États membres, la Commission proposera un ensemble ambitieux d'actions au niveau de l'UE conçu pour remettre l'UE sur la voie d'une croissance nouvelle plus durable. Cette conjugaison d'efforts nationaux et de l'UE devrait permettre un renforcement mutuel.

Une croissance intelligente - une économie fondée sur la connaissance et l'innovation

Une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance. Cela requiert une amélioration de la qualité de notre éducation, le renforcement de la performance de notre recherche, la promotion du transfert d'innovation et de connaissances à travers l'Union, l'utilisation pleine et entière des technologies de l'information et de la communication et cela nécessite de transformer les idées innovantes en nouveaux produits et services afin de créer de la croissance, des emplois de qualité et de faire face aux défis sociétaux européens et mondiaux. Pour réussir, il conviendra de s'appuyer également sur l'entrepreneuriat et le monde de la finance ainsi que sur les besoins des utilisateurs et les opportunités du marché.

L'Europe doit agir dans les domaines suivants:

- Innovation: en raison principalement du niveau plus faible des investissements privés, les dépenses de R&D sont inférieures à 2 % en Europe alors qu'elles sont de 2,6 % aux États-Unis et de 3,4 % au Japon. Les montants absolus dépensés en R&D ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte. L'Europe doit se concentrer sur l'impact et la composition des dépenses de recherche et améliorer les conditions de la R&D dans le secteur privé au sein de l'UE. La proportion plus faible d'entreprises de haute technologie dont nous disposons explique la moitié de notre écart avec les États-Unis.

- Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie: un quart des élèves maîtrise mal la lecture, un jeune sur sept quitte prématurément l'éducation ou la formation. Environ 50 % d'entre eux atteignent un niveau de qualification moyen, mais sans rapport avec les besoins du marché du travail. Moins d'une personne âgée de 25 à 34 ans sur trois est titulaire d'un diplôme universitaire alors que ce taux est de 40 % aux États-Unis et de 50 % au Japon. Selon le classement de Shanghai, seules deux universités européennes sont classées parmi les 20 meilleures au monde.
- Société numérique: La demande mondiale de technologies de l'information et de la communication est évaluée à 2 000 milliards d'euros, mais seulement un quart provient des entreprises européennes. L'Europe est également en retard pour l'Internet à haut débit, ce qui grève sa capacité à innover, y compris dans les zones rurales, de même que pour la diffusion en ligne de savoirs et la distribution de services en ligne.

Agir dans ce domaine de priorité permettra de libérer le potentiel d'innovation de l'Europe, d'améliorer les résultats en matière d'éducation ainsi que la qualité et la contribution des institutions d'enseignement et de bénéficier des retombées économiques et sociétales de l'ère du numérique. Ces politiques doivent être menées aux niveaux régional, national et européen.

Initiative phare: «Une Union pour l'innovation»

L'objectif de cette initiative est de recentrer la politique de R&D et d'innovation sur les défis que notre société doit relever, tels que le changement climatique, l'efficacité énergétique et en matière d'utilisation des ressources, la santé et les mutations démographiques. Tous les maillons de la chaîne de l'innovation doivent être renforcés, de la recherche fondamentale à la commercialisation.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- d'achever l'Espace européen de la recherche, de développer un agenda stratégique de recherche axé sur des défis tels que la sécurité énergétique, les transports, le changement climatique et l'efficacité des ressources, la santé et le vieillissement, des méthodes de production et un aménagement du territoire respectueux de l'environnement, et de renforcer la programmation conjointe avec les États membres et les régions;
- d'améliorer les conditions-cadres permettant aux entreprises d'innover (notamment créer un brevet européen unique et une juridiction spécialisée en matière de brevets, moderniser le cadre relatif aux droits d'auteur et aux marques commerciales, améliorer l'accès des PME à la protection de la propriété intellectuelle, accélérer la mise en place de normes d'interopérabilité; d'améliorer l'accès au capital et la pleine utilisation de politiques orientées vers la demande, par exemple au moyen des marchés publics ou d'une réglementation intelligente);
- de lancer des partenariats d'innovation européens entre l'UE et les échelons nationaux afin d'accélérer le développement et le déploiement des technologies nécessaires pour relever les défis mis en évidence. Le premier comprendra les thèmes suivants: «construire la bio-économie d'ici 2020», «les technologies essentielles pour construire l'avenir industriel de l'Europe» et «les technologies permettant aux personnes âgées d'être indépendantes et actives dans la société»;
- de renforcer et de poursuivre le développement du rôle des instruments de l'UE pour soutenir l'innovation (par exemple les fonds structurels, les fonds de développement rural, le programme-cadre de R&D, le CIP et le plan SET), y compris par une coopération plus étroite avec la BEI, et la rationalisation des procédures administratives afin de faciliter l'accès au financement, notamment pour les PME, et de créer des mécanismes d'incitation innovants liés au marché du carbone, notamment pour ceux qui évoluent rapidement;

- de promouvoir des partenariats de la connaissance et de renforcer les liens entre l'éducation, le monde de l'entreprise, la recherche et l'innovation, y compris à travers l'EIT, et la promotion de l'entrepreneuriat en soutenant de jeunes entreprises innovantes.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à réformer leurs systèmes nationaux (et régionaux) de R&D et d'innovation de manière à encourager l'excellence et la spécialisation intelligente, à renforcer la coopération entre les universités, la recherche et les entreprises, à mettre en œuvre des programmes conjoints et à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines où l'UE peut apporter une valeur ajoutée et à adapter leurs procédures de financement national en conséquence afin de garantir la diffusion des technologies à travers tout le territoire de l'UE;
- à produire suffisamment de diplômés en sciences, mathématiques et ingénierie et à recentrer les programmes scolaires sur la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat;
- à donner la priorité aux dépenses axées sur la connaissance, y compris en utilisant des incitations fiscales et d'autres instruments financiers pour encourager des investissements privés plus importants dans la R&D.

Initiative phare: «Jeunesse en mouvement»

L'objectif est de renforcer la performance et l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur européens et d'accroître la qualité globale de tous les niveaux d'éducation et de formation au sein de l'UE, combinant à la fois excellence et équité, en promouvant la mobilité des étudiants et des apprentis, et d'améliorer la situation des jeunes face à l'emploi.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- d'intégrer et de renforcer les programmes de mobilité de l'UE, des universités et les programmes concernant les chercheurs (Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus et Marie Curie) et de les mettre en relation avec les ressources et les programmes nationaux;
- de renforcer la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur (cursus, gouvernance et financement), y compris par l'établissement d'une norme pour les performances universitaires et les résultats éducatifs dans un contexte mondial;
- d'examiner les moyens de promouvoir l'entrepreneuriat par des programmes de mobilité pour jeunes professionnels;
- de promouvoir la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel;
- de lancer un cadre pour l'emploi des jeunes renforçant les politiques visant à réduire les taux de chômage des jeunes: il devrait promouvoir, avec les États membres et les partenaires sociaux, l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à des contrats d'apprentissage, des stages ou d'autres formes d'expérience professionnelle, y compris un système («Ton premier job EURES») visant à accroître les chances des jeunes de trouver un emploi en favorisant la mobilité dans toute l'UE.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à effectuer des investissements efficaces dans les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux (de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur);
- à améliorer les résultats en matière d'éducation en traitant chaque maillon de la chaîne éducative (enseignement préscolaire, primaire, secondaire, continu et supérieur) dans le cadre d'une approche intégrée, englobant des compétences clés et visant à réduire l'abandon scolaire précoce;
- à renforcer l'ouverture et la pertinence des systèmes éducatifs en mettant en place des cadres nationaux des certifications et en ciblant mieux les acquis éducatifs en fonction des besoins du marché du travail;
- à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à une action intégrée comprenant notamment des services d'orientation et de conseil et des contrats d'apprentissage.

Initiative phare: «Une stratégie numérique pour l'Europe»

L'objectif est de garantir des bénéfices économiques et sociaux durables grâce à un marché numérique unique basé sur l'Internet à haut et très haut débit et des applications interopérables, permettant l'accès à l'Internet haut débit pour tous en 2013, l'accès à l'Internet à des débits beaucoup plus élevés (30 Mbps ou davantage) pour tous en 2020, et à 50 % ou davantage de ménages européens de souscrire à des connexions Internet à plus de 100 Mbps.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- de fournir un cadre juridique stable pour stimuler les investissements dans une infrastructure Internet à haut débit ouverte et compétitive ainsi que dans les services connexes;
- de développer une politique efficace du spectre;
- de faciliter l'utilisation des fonds structurels de l'UE pour la mise en œuvre de cette stratégie;
- de créer un véritable marché unique pour les contenus et les services en ligne (par exemple des services en ligne de l'UE sûrs et sans frontière et des marchés de contenus numériques), avec des niveaux élevés de sécurité et de confiance, un cadre réglementaire équilibré avec des régimes de droits clairs, l'octroi de licences multiterritoriales, la protection et la rémunération adéquates des détenteurs de droits et un soutien actif à la numérisation du riche patrimoine culturel européen, et la conception d'une gouvernance mondiale de l'Internet;
- de réformer les fonds pour la recherche et l'innovation et accroître le soutien dans le domaine des TIC afin de renforcer les atouts technologiques de l'Europe dans des secteurs stratégiques essentiels et créer les conditions pour permettre aux PME à forte croissance d'être à la pointe des marchés émergents et stimuler l'innovation dans le domaine des TIC dans tous les secteurs d'activités;
- de promouvoir l'accès à l'Internet et son adoption par tous les citoyens européens, notamment par des actions de soutien à la culture et l'accessibilité du numérique.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à concevoir des stratégies opérationnelles pour les services Internet à haut débit et à concentrer les financements publics, y compris les fonds structurels, dans les zones qui ne sont pas totalement couvertes par les investissements privés;
- à établir un cadre juridique pour la coordination des travaux publics afin de réduire les coûts de déploiement du réseau;
- à promouvoir le déploiement et l'utilisation de services en ligne modernes et accessibles (par exemple le e-gouvernement, la santé en ligne, les maisons intelligentes, les compétences numériques, la sécurité).

Une croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive

Pour parvenir à une croissance durable, il convient de construire une économie durable, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources en s'appuyant sur le rôle moteur de l'Europe dans la course au développement de nouveaux processus et de nouvelles technologies, y compris des technologies vertes, en accélérant la mise en place de réseaux intelligents utilisant les TIC, en exploitant des réseaux à l'échelle de l'UE et en renforçant les avantages compétitifs de nos entreprises, notamment dans la fabrication et au sein des PME, ainsi qu'en assistant correctement les consommateurs dans la valorisation de l'efficacité des ressources. Une telle approche aidera l'UE à prospérer dans un monde pauvre en carbone disposant de ressources limitées tout en évitant

la dégradation de l'environnement, la diminution de la biodiversité et une exploitation non durable des ressources. Cela soutiendra également la cohésion économique, sociale et territoriale.

L'Europe doit agir dans les domaines suivants:

- **Compétitivité:** l'UE a prospéré grâce au commerce, exportant dans le monde entier et important des matières premières comme des produits finis. Face aux pressions intenses sur les marchés à l'exportation, et sur une part croissante des matières premières, nous devons améliorer notre compétitivité face à nos principaux partenaires commerciaux en renforçant notre productivité. Nous devons nous pencher sur la compétitivité relative au sein de la zone euro et dans l'ensemble de l'Europe. L'UE a largement été à l'initiative de solutions vertes, mais son avantage est remis en question par des concurrents puissants, notamment la Chine et l'Amérique de Nord. L'UE doit maintenir son rôle moteur sur le marché des technologies vertes afin de garantir une utilisation efficace des ressources dans l'ensemble de l'économie tout en supprimant les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles afin de renforcer notre compétitivité industrielle.
- **Lutte contre le changement climatique:** pour atteindre nos objectifs en matière de climat, il conviendra de réduire nos émissions beaucoup plus rapidement au cours de la prochaine décennie qu'au cours de la précédente et d'exploiter pleinement le potentiel des nouvelles technologies, telles que les possibilités de captage et de stockage du carbone. Améliorer l'efficacité des ressources nous aidera grandement à limiter les émissions, à faire des économies et à stimuler la croissance économique. Tous les secteurs de l'économie, et pas seulement ceux produisant beaucoup d'émissions, sont concernés. Nous devons également renforcer la résilience de nos économies aux risques climatiques et notre capacité à répondre aux catastrophes et à les prévenir.
- **Une énergie propre et efficace:** si nous atteignons nos objectifs en matière d'énergie, nous pourrions économiser 60 milliards d'euros d'importations de gaz et de pétrole à l'horizon 2020. Il ne s'agit pas seulement d'économies financières, c'est essentiel pour notre sécurité énergétique. Si nous progressons encore dans l'intégration du marché européen de l'énergie, nous pourrions accroître notre PIB de 0,6 à 0,8 %. Le simple fait d'atteindre l'objectif de l'UE visant à utiliser 20 % d'énergie provenant de sources renouvelables peut permettre de créer plus de 600 000 nouveaux emplois dans l'UE. Si l'on ajoute l'objectif de 20 % d'efficacité énergétique, ce sont plus d'un million de nouveaux emplois qui sont en jeu.

Pour agir dans ce domaine, il sera nécessaire de mettre en œuvre nos engagements en matière de réduction des émissions de manière à optimiser les bénéfices et réduire les coûts, y compris en diffusant des solutions innovantes sur le plan technologique. De plus, nous devrions tenter de découpler croissance et consommation d'énergie afin de devenir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources. Cela donnerait non seulement à l'Europe un avantage compétitif, mais réduirait aussi sa dépendance face aux matières premières et aux produits de base provenant de l'étranger.

Initiative phare: «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources»

L'objectif est de soutenir le passage à une économie efficace dans l'utilisation de toutes les ressources et à faible émission de carbone. L'objectif est de découpler notre croissance économique de l'utilisation des ressources et de l'énergie, de réduire les émissions de CO₂, de renforcer la compétitivité et de promouvoir une plus grande sécurité énergétique.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- de mobiliser les instruments financiers de l'UE (par exemple les fonds de développement rural, les fonds structurels, le programme-cadre de R&D, les RTE et la BEI) en vue d'une stratégie de financement solide mutualisant les financements publics et privés nationaux et de l'UE;
- de renforcer un cadre pour le recours à des instruments fondés sur le marché (par exemple l'échange de quotas d'émission, la réforme de la taxation des produits énergétiques, le cadre relatif aux aides d'État, la promotion d'une utilisation plus large d'appels d'offres écologiques);
- de présenter des propositions pour moderniser et décarboniser le secteur des transports afin de contribuer à accroître la compétitivité. Cela peut se faire par un ensemble de mesures comme des mesures d'infrastructure pour le déploiement rapide d'infrastructures de réseau de mobilité électrique, d'une gestion intelligente du trafic, d'une logistique plus performante, de la poursuite de la réduction des émissions de CO₂ pour les véhicules routiers, l'aviation et le secteur maritime, y compris le lancement d'une initiative européenne majeure concernant les voitures «vertes», qui aidera à promouvoir de nouvelles technologies, y compris les véhicules électriques et hybrides, grâce à un soutien combiné à la recherche, à la fixation de normes communes et au développement des infrastructures nécessaires;
- d'accélérer la mise en œuvre de projets stratégiques à forte valeur ajoutée européenne pour s'attaquer aux principaux blocages, notamment les sections transfrontalières et les nœuds intermodaux (villes, ports, plateformes logistiques);
- d'achever le marché intérieur de l'énergie et mettre en œuvre le plan stratégique pour les technologies énergétiques (STE). La promotion de sources d'énergie renouvelable dans le marché unique sera également une priorité;
- de présenter une initiative visant à faire évoluer les réseaux européens, y compris les réseaux transeuropéens de l'énergie, vers un super-réseau européen, des «réseaux intelligents» et en interconnectant notamment les sources d'énergie renouvelable au réseau (avec le soutien des fonds structurels et de la BEI). Pour ce faire, il convient de promouvoir des projets d'infrastructure d'importance stratégique majeure pour l'UE dans la Baltique, les Balkans et les régions méditerranéenne et eurasienne;
- d'adopter et de mettre en œuvre un Plan d'action révisé dans le domaine de l'énergie et de promouvoir un programme substantiel en matière d'efficacité des ressources (aidant à la fois les PME et les ménages) en utilisant les fonds structurels ou autres afin de mobiliser de nouveaux financements à travers des modèles existants et très efficaces de schémas d'investissements innovants; cela permettrait de promouvoir des changements de modes de consommation et de production;
- de définir une vision des changements structurels et technologiques nécessaires pour parvenir à une économie à faibles émissions de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et résiliente au changement climatique à l'horizon 2050, permettant à l'UE d'atteindre ses objectifs en matière de réduction des émissions et de biodiversité. Pour ce faire, il convient de garantir que les politiques agricole, maritime, de développement rural et de cohésion contribuent à lutter contre le changement climatique, notamment grâce à des mesures d'adaptation basées sur une utilisation plus efficace des ressources qui permettra également d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à mettre fin aux subventions préjudiciables pour l'environnement, en limitant les exceptions aux personnes dans le besoin;

- à déployer des instruments fondés sur le marché tels que des incitations fiscales et des appels d’offres visant à adapter les méthodes de production et de consommation;
- à développer des infrastructures énergétiques et de transport intelligentes, modernisées et totalement interconnectées et à utiliser pleinement les TIC;
- à assurer la mise en œuvre coordonnée des projets d’infrastructure, au sein du réseau central de l’UE, qui contribue de façon constructive à l’efficacité du système de transport de l’UE dans son ensemble;
- à se concentrer sur la dimension urbaine des transports où la plupart des congestions et des émissions sont générées;
- à utiliser la réglementation, les normes de performance énergétique des bâtiments et des instruments fondés sur le marché comme la fiscalité, les subventions et les appels d’offres pour réduire l’utilisation des ressources et de l’énergie et à se servir des fonds structurels pour investir dans la construction d’immeubles publics performants sur le plan énergétique et dans un recyclage plus efficace;
- à inciter l’utilisation d’instruments permettant d’économiser l’énergie et pouvant augmenter l’efficacité dans les secteurs fortement consommateurs d’énergie, comme ceux basés sur les TIC.

Initiative phare: «Une politique industrielle à l’ère de la mondialisation»

Les industries – en particulier les PME – ont été durement touchées par la crise économique et tous les secteurs doivent aujourd’hui faire face au défi de la mondialisation et adapter leurs procédés de fabrication et leurs produits à une économie sobre en carbone. Les répercussions seront différentes en fonction des secteurs: certains pourraient être amenés à devoir se «réinventer», mais pour d’autres, ces défis ouvriront de nouveaux débouchés commerciaux. La Commission collaborera étroitement avec les protagonistes des différents secteurs (entreprises, organisations syndicales, universitaires, ONG, organisations de consommateurs) et créera un cadre propice à l’émergence d’une politique industrielle moderne en vue d’encourager l’esprit d’entreprise, de guider les entreprises et de les aider à se préparer à ces défis, de soutenir la compétitivité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en Europe et de les aider à tirer profit de la mondialisation et de l’économie verte. Ce cadre portera sur tous les éléments d’une chaîne de valeur de plus en plus internationale, depuis l’accès aux matières premières aux services après-vente.

À l’échelon de l’Union, la Commission s’efforcera:

- de mettre sur pied une politique industrielle favorisant les meilleures conditions pour préserver et développer une base industrielle solide, compétitive et diversifiée en Europe, et soutenant la transition des industries manufacturières vers une utilisation plus efficace de l’énergie et des ressources;
- d’élaborer politique industrielle horizontale associant divers instruments politiques (par exemple, la réglementation intelligente, la modernisation de la passation des marchés publics et des règles de concurrence et la normalisation);
- d’améliorer l’environnement des entreprises, notamment des PME, y compris par une diminution des coûts de transaction des entreprises en Europe, la promotion des «clusters» et le renforcement d’un accès abordable au financement;
- d’encourager la restructuration des secteurs en difficulté vers des activités axées sur l’avenir, y compris par le rapide redéploiement des compétences pour satisfaire les besoins des secteurs et des marchés émergents à forte croissance, et par le soutien du régime des aides d’État de l’UE et/ou du Fonds européen d’ajustement à la mondialisation;
- de promouvoir les technologies et les modes de production favorisant une utilisation limitée des ressources naturelles, et d’accroître les investissements dans le patrimoine naturel de l’Union;
- d’encourager l’internationalisation des PME;
- de faire en sorte que les réseaux de transport et les réseaux logistiques garantissent aux entreprises de toute l’Union un accès effectif au marché unique et au marché international;

- d’élaborer une politique spatiale efficace fournissant les outils nécessaires pour relever certains des grands défis mondiaux et visant, notamment, à la concrétisation de Galileo et de GMES;
- de renforcer la compétitivité du secteur européen du tourisme;
- de réviser la réglementation afin de soutenir la transition des secteurs tertiaire et secondaire vers une meilleure exploitation des ressources, y compris une plus grande efficacité du recyclage; d’améliorer le processus de normalisation en Europe afin d’utiliser le potentiel des normes européennes et internationales pour la compétitivité à long terme de l’industrie européenne. Il s’agira notamment de promouvoir la commercialisation et l’adoption de technologies génériques essentielles;
- de relancer la stratégie de l’Union visant à accroître la responsabilité sociale des entreprises, qui constitue un facteur clef pour la confiance à long terme des employés et des consommateurs.

Au niveau national, les États membres devront s’attacher:

- à améliorer l’environnement des entreprises, en particulier des PME innovantes, y compris grâce à la passation de marchés publics afin de soutenir les incitations à l’innovation;
- à améliorer les conditions présidant au respect de la propriété intellectuelle;
- à diminuer le fardeau administratif pesant sur les entreprises, et à améliorer la qualité de la législation commerciale;
- à collaborer étroitement avec les protagonistes des différents secteurs (entreprises, organisations syndicales, universitaires, ONG, organisations de consommateurs) afin de recenser les blocages et d’élaborer une analyse commune des solutions en vue de maintenir une base industrielle et de connaissances solide pour donner à l’Union un rôle moteur en matière de développement durable au niveau mondial.

Croissance inclusive – une économie à fort taux d’emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale

Une croissance inclusive sous-entend de favoriser l’autonomie des citoyens grâce à un taux d’emploi élevé, d’investir dans les compétences, de lutter contre la pauvreté, de moderniser les marchés du travail et les systèmes de formation et de protection sociale pour aider tout un chacun à anticiper et à gérer les changements, et de renforcer la cohésion sociale. Il est également crucial de veiller à ce que les fruits de la croissance économique profitent à toutes les régions de l’Union, y compris à ses régions ultrapériphériques, afin de renforcer la cohésion territoriale. Il faut garantir à tous un accès et des perspectives tout au long de la vie. Pour relever les défis du vieillissement de la population et d’une concurrence mondiale toujours plus dure, l’Europe doit exploiter pleinement son potentiel de main-d’œuvre. Des mesures favorisant l’égalité entre les hommes et les femmes seront nécessaires pour améliorer la participation au marché du travail et, ainsi, alimenter la croissance et la cohésion sociale.

L’Europe doit agir dans les domaines suivants:

- **Emploi:** en raison de l’évolution démographique, nous devons nous préparer à une diminution de la main-d’œuvre. Actuellement, seuls deux tiers de la population active a un emploi, alors que ce taux dépasse 70 % aux États-Unis et au Japon. Le taux d’activité des femmes et des travailleurs âgés est aussi particulièrement faible. Le taux de chômage des jeunes – qui ont été durement touchés par la crise – dépasse aujourd’hui 21 %. Les personnes dont les liens avec le monde professionnel sont faibles ou inexistantes courent un risque important d’être encore plus isolés du marché du travail.
- **Compétences:** alors que le nombre de personnes peu ou non qualifiées s’élève à environ 80 millions, l’éducation et la formation tout au long de la vie profitent essentiellement aux

citoyens les plus qualifiés. D'ici à 2020, 16 millions de nouveaux emplois exigeront des qualifications élevées, tandis que la demande de compétences faibles diminuera d'environ 12 millions d'emplois. En raison de l'allongement de la durée de la vie active, il sera également nécessaire de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences tout au long de sa vie.

- Lutte contre la pauvreté: 80 millions de personnes – dont 19 millions d'enfants – étaient menacés par la pauvreté avant la crise. En outre, 8 % des personnes ayant un emploi ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Les chômeurs forment une population particulièrement exposée.

L'action menée au titre de cette priorité sous-entendra de moderniser et de renforcer nos politiques de l'emploi, de l'éducation et de la formation et nos systèmes de protection sociale grâce à l'amélioration de la participation au marché du travail et à la diminution du chômage structurel, ainsi que d'accroître la responsabilité sociale des entreprises au sein de la communauté des affaires. À cet égard, l'accès aux structures de garde d'enfants et d'accueil des autres personnes à charge sera fondamental. Il importera également de concrétiser les principes de la flexisécurité et de donner aux citoyens les moyens d'acquérir de nouvelles compétences afin de s'adapter à de nouvelles conditions et à d'éventuelles réorientations de leur carrière. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la réduction des inégalités en matière de santé devront faire l'objet d'un effort considérable afin de permettre à tous de partager les fruits de la croissance. Il sera également essentiel d'être en mesure de promouvoir la bonne santé et l'activité d'une population vieillissante de manière à favoriser la cohésion sociale et une productivité plus élevée.

Initiative phare: «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois»

L'objectif est de créer les conditions propices à la modernisation des marchés du travail dans le but d'améliorer les taux d'emploi et de garantir la viabilité de nos modèles sociaux. Il convient pour cela de renforcer l'autonomie des citoyens grâce à l'acquisition de nouvelles compétences afin de permettre à la main-d'œuvre d'aujourd'hui comme de demain de s'adapter à de nouvelles conditions et à d'éventuelles réorientations de carrière, de faire baisser le chômage et d'accroître la productivité du travail.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- d'élaborer et de mettre en œuvre – en collaboration avec les partenaires sociaux européens – la deuxième phase de la stratégie en matière de flexisécurité, de rechercher des solutions en vue de mieux gérer les transitions économiques, de lutter contre le chômage et de relever les taux d'activité;
- d'adapter le cadre législatif, conformément aux principes de la réglementation intelligente («Smart Regulation»), à l'évolution des formules de travail (par exemple, temps de travail, travailleurs détachés) et aux nouveaux risques pour la santé et la sécurité au travail;
- de faciliter et d'encourager la mobilité professionnelle au sein de l'Union, de mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché du travail au moyen d'un soutien financier approprié des Fonds structurels, notamment du Fonds social européen (FSE), et de favoriser une politique globale d'immigration de la main-d'œuvre tournée vers l'avenir et permettant d'apporter une réponse flexible aux priorités et aux besoins des marchés du travail;
- de renforcer les capacités des partenaires sociaux, d'exploiter pleinement le potentiel de tous les niveaux du dialogue social (UE, national/régional, sectoriel, entreprise) pour résoudre les problèmes et de favoriser une coopération plus approfondie entre les organismes du marché du travail, notamment les services publics de l'emploi des États membres;

- de donner une impulsion décisive au cadre stratégique pour la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation, qui associe toutes les parties prenantes. Cela devrait notamment permettre de mettre en œuvre les principes de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (en coopération avec les États membres, les partenaires sociaux et les experts), y compris la mise en place de parcours flexibles d'apprentissage entre les différents secteurs et niveaux de l'éducation et de la formation, et l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement et de la formation professionnels. Il conviendra de consulter les partenaires sociaux européens afin qu'ils mettent en place leur propre initiative dans ce domaine;
- de veiller à l'acquisition et à la reconnaissance, dans l'ensemble de l'enseignement général, professionnel et supérieur et dans la formation des adultes, des compétences nécessaires pour participer à la formation continue et au marché du travail, et de créer un langage et un outil opérationnel communs à l'éducation/la formation et au monde du travail: un cadre européen des compétences et des métiers (ESCO).

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à mettre en œuvre leurs parcours nationaux pour la flexisécurité, conformément à la décision du Conseil européen, à diminuer la segmentation du marché du travail, à faciliter les transitions et à permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale;
- à examiner et à contrôler régulièrement l'efficacité de leur fiscalité et de leur système de prestations sociales, de manière à renforcer l'attrait financier du travail, notamment pour les personnes faiblement qualifiées, et à supprimer les obstacles à l'emploi indépendant;
- à promouvoir de nouvelles formes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de nouvelles politiques d'emploi des seniors, et à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes;
- à encourager la concrétisation effective des fruits du dialogue social et à en assurer le suivi;
- à donner un élan décisif à la mise en œuvre du Cadre européen des certifications grâce à l'établissement des cadres nationaux des certifications;
- à veiller à l'acquisition et à la reconnaissance, dans l'ensemble de l'enseignement général, professionnel et supérieur et dans la formation des adultes (y compris l'enseignement non formel et l'enseignement informel), des compétences nécessaires pour participer à la formation continue et au marché du travail;
- à mettre en place des partenariats entre le secteur de l'éducation et de la formation et le monde du travail, notamment en associant les partenaires sociaux à la planification de l'enseignement et de la formation.

Initiative phare: «Une plateforme européenne contre la pauvreté»

Dans le prolongement de l'actuelle Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'objectif est de favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale, de sensibiliser le public et de reconnaître les droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, en leur donnant les moyens de vivre dans la dignité et de participer activement à la société.

À l'échelon de l'Union, la Commission s'efforcera:

- de faire évoluer la méthode ouverte de coordination en matière d'exclusion et de protection sociales vers une plateforme de coopération, de révision par les pairs et d'échange de bonnes pratiques, et vers un instrument visant à stimuler l'engagement des acteurs publics et privés, et d'adopter des mesures concrètes, y compris grâce à un soutien ciblé des Fonds structurels, notamment du FSE;
- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables, notamment en proposant aux communautés défavorisées des solutions innovantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi, de lutter contre les discriminations (par exemple à l'égard des handicapés) et de mettre sur pied une nouvelle stratégie pour l'intégration des immigrants pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs capacités;
- d'évaluer la pertinence et la viabilité des systèmes de protection sociale et de retraite et de rechercher des solutions pour améliorer l'accès aux systèmes de soins de santé.

Au niveau national, les États membres devront s'attacher:

- à promouvoir la responsabilité collective et individuelle partagée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- à créer et à appliquer des mesures répondant aux particularités des groupes à risque (familles monoparentales, femmes âgées, minorités, Roms, personnes handicapées et sans abris);
- à mobiliser pleinement leurs systèmes de sécurité sociale et de retraite afin de garantir une aide au revenu et un accès aux soins de santé adéquats.

3. CHAINONS MANQUANTS ET BLOCAGES

Il convient de mobiliser l'ensemble des politiques, des outils, de la législation ainsi que des instruments financiers de l'Union pour atteindre les objectifs de la stratégie. La Commission entend renforcer ses politiques et ses instruments principaux, notamment le marché unique, le budget et le programme économique extérieur de l'Union, pour se consacrer prioritairement à la réalisation des objectifs d'Europe 2020. Les propositions opérationnelles visant à leur pleine contribution à la stratégie font partie intégrante d'Europe 2020.

3.1. Un marché unique pour le XXI^e siècle

Un marché unique plus solide, plus approfondi et plus étendu est essentiel pour la croissance et la création d'emplois. Les tendances actuelles semblent toutefois révéler un ralentissement de l'intégration du marché unique et un essoufflement de l'enthousiasme qu'il suscite. La crise a attisé les tentations de nationalisme économique. La vigilance de la Commission et le sens des responsabilités partagé par les États membres ont permis d'éviter toute dérive désintégrationniste. Une nouvelle dynamique – un véritable engagement politique – est désormais nécessaire pour relancer le marché unique, grâce à l'adoption rapide des mesures proposées ci-après. Cet engagement politique nécessitera une série de mesures permettant de combler les lacunes du marché unique.

Tous les jours, les entreprises et les citoyens sont confrontés à la réalité des blocages qui nuisent à l'activité transfrontalière, malgré l'existence légale du marché unique. Ils constatent l'insuffisante interconnexion des réseaux et les disparités dans l'application des règles de ce marché. Pour une seule et même opération, les entreprises et les citoyens doivent encore souvent faire avec 27 systèmes juridiques différents. Alors que nos entreprises font quotidiennement face à la réalité de la fragmentation et de la divergence des réglementations, leurs concurrents chinois, américains et japonais peuvent pleinement tirer parti de leurs vastes marchés domestiques.

Le marché unique a été conçu avant l'arrivée d'Internet, avant que les technologies de l'information et de la communication ne deviennent l'un des principaux moteurs de la croissance et avant que les services ne prennent une place aussi prépondérante dans l'économie européenne. L'apparition de nouveaux services (par exemple dans les domaines du contenu et des médias, de la santé ou encore des systèmes intelligents de mesure de la consommation d'énergie) présente un potentiel considérable, que l'Europe ne parviendra à exploiter qu'à condition de surmonter la fragmentation actuelle entravant les flux de contenus en ligne et l'accès des consommateurs et des entreprises.

Pour adapter le marché unique aux objectifs d'Europe 2020, il est nécessaire de disposer de marchés interconnectés qui fonctionnent bien, sur lesquels la concurrence et l'accès des consommateurs favorisent la croissance et l'innovation. Sur la base de la directive «services», il est nécessaire de

créer un marché unique et ouvert, tout en veillant à garantir la qualité des services fournis aux consommateurs. La mise en œuvre complète de cette directive permettrait d'accroître les échanges de services commerciaux de 45 % et les investissements directs étrangers de 25 %, ce qui serait susceptible d'engendrer une hausse du PIB comprise entre 0,5 % et 1,5 %.

L'accès des PME au marché unique doit être amélioré. L'esprit d'entreprise doit être développé au moyen d'initiatives concrètes, telles qu'une simplification du droit des sociétés (procédures de faillite, statut des entreprises privées, etc.) et de mesures permettant aux entrepreneurs de rebondir après une faillite. Les citoyens doivent être dotés des moyens nécessaires pour participer pleinement au marché unique. Il convient à cet effet de renforcer les possibilités qui leur sont offertes d'acheter des biens et des services à l'échelon transfrontalier, notamment sur Internet, et leur confiance à l'égard de tels achats.

La mise en œuvre de la politique de concurrence permettra à la Commission de faire en sorte que le marché unique demeure un marché ouvert, garantissant l'égalité des chances pour les entreprises et luttant contre le protectionnisme national. Mais cette politique pourra apporter encore plus à la réalisation des objectifs d'Europe 2020. La politique de concurrence permet également aux marchés de disposer de conditions propices à l'innovation, notamment en veillant au respect des brevets et des droits de propriété. La prévention des abus de marché et des ententes anticoncurrentielles entre entreprises a un effet rassurant qui permet de stimuler l'innovation. La politique relative aux aides d'État peut également contribuer de manière active et positive aux objectifs d'Europe 2020 en provoquant et en soutenant des initiatives pour le développement des technologies innovantes, efficaces et écologiques, tout en facilitant l'accès à l'aide publique pour les investissements, le capital-risque et le financement de la recherche et du développement.

Pour supprimer les blocages qui nuisent au marché unique, la Commission proposera les mesures suivantes:

- renforcer les structures pour une mise en œuvre appropriée et en temps utile des mesures relatives au marché unique, y compris le règlement sur les réseaux, la directive sur les services et le train de mesures sur les marchés financiers et la surveillance, les appliquer efficacement et, lorsque des problèmes surviennent, les résoudre rapidement;
- faire progresser le programme pour une réglementation intelligente («Smart Regulation»), notamment en réfléchissant à une plus grande utilisation des règlements plutôt que des directives, lancer une évaluation ex post de la législation en vigueur, poursuivre la surveillance des marchés, alléger le fardeau administratif, faire tomber les barrières fiscales, améliorer l'environnement des entreprises, notamment des PME, et encourager l'esprit d'entreprise;
- adapter les législations européenne et nationales à l'ère numérique afin de stimuler la circulation des contenus, de pair avec un niveau élevé de confiance au niveau tant des consommateurs que des entreprises. Cette adaptation nécessite une mise à jour des règles relatives à la responsabilité, aux garanties, à la livraison et au règlement des litiges;
- rendre la signature de contrats avec des partenaires dans d'autres pays de l'Union plus facile et moins coûteuse pour les entreprises et les consommateurs, notamment en proposant des solutions harmonisées au niveau des contrats conclus avec les consommateurs et des clauses contractuelles types européennes, et en avançant dans la voie d'un droit européen des contrats, à valeur facultative;

- rendre les démarches en vue de faire respecter les contrats et reconnaître les décisions de justice et les documents dans d'autres pays de l'Union plus faciles et moins coûteuses pour les entreprises et les consommateurs.

3.2. Investir dans la croissance: politique de cohésion, mobilisation du budget de l'Union et des sources privées de financement

La cohésion économique, sociale et territoriale demeurera au cœur de la stratégie Europe 2020, de manière à ce que toutes les énergies et toutes les capacités soient mobilisées au service des priorités de la stratégie. La politique de cohésion et les Fonds structurels – déjà importants en soi – constitueront des mécanismes primordiaux en vue d'atteindre les objectifs prioritaires d'une croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des États membres et des régions.

En Europe, la crise financière a eu des répercussions majeures sur la capacité des entreprises et des gouvernements à financer les projets d'investissement et d'innovation. Il est essentiel de disposer d'un environnement réglementaire garantissant l'efficacité et la sûreté des marchés financiers pour atteindre les objectifs d'Europe 2020. L'Europe doit également faire tout son possible pour mobiliser ses moyens financiers et explorer de nouvelles voies en matière d'association de fonds privés et publics et de création d'instruments innovants pour financer les investissements nécessaires, y compris les partenariats publics-privés (PPP). La Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement peuvent contribuer à soutenir ce «cercle vertueux», où le financement de l'innovation et de la création d'entreprise peut s'effectuer de manière rentable dès les investissements initiaux jusqu'aux introductions en bourse, en partenariat avec les nombreux instruments et dispositifs publics existant déjà au niveau national.

Le cadre financier pluriannuel de l'UE doit également refléter les priorités de croissance à long terme. Lorsqu'elles auront été adoptées, la Commission souhaite reprendre ces priorités dans ses propositions en vue du prochain cadre financier pluriannuel, qu'elle devrait présenter l'année prochaine. La discussion ne doit pas porter uniquement sur les niveaux de financement, mais également sur la manière de concevoir les différents instruments de financement, tels que les fonds structurels, les fonds agricoles et de développement rural, le programme-cadre de recherche et le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), de sorte qu'ils contribuent à atteindre les objectifs d'Europe 2020 et à permettre des répercussions optimales, à garantir l'efficacité et à apporter une valeur ajoutée de l'UE. Il sera également important de déterminer comment optimiser les répercussions du budget de l'Union: malgré sa modestie, il peut avoir des effets catalytiques importants s'il est bien employé.

Pour créer des solutions de financement innovantes contribuant à la poursuite des objectifs d'Europe 2020, la Commission proposera les mesures suivantes:

- exploiter pleinement les possibilités d'amélioration de l'efficacité du budget actuel de l'Union, en renforçant les priorités et en faisant mieux correspondre les dépenses de l'Union et les objectifs d'Europe 2020, afin de réduire la fragmentation des instruments de financement européens (par exemple, la R&D et l'innovation, les grands investissements dans les infrastructures de réseaux transfrontaliers de transports et d'énergie, et les technologies à faible intensité de carbone). Il convient également de profiter pleinement de la révision du règlement financier pour développer le potentiel des instruments financiers innovants, tout en assurant une bonne gestion financière;

- concevoir de nouveaux instruments de financement, notamment en coopération avec la BEI/le FEI et le secteur privé, afin de répondre aux besoins encore insatisfaits des entreprises. Dans le contexte du futur plan pour la recherche et l'innovation, la Commission coordonnera une initiative avec la BEI/le FEI en vue de lever des capitaux supplémentaires pour financer les entreprises innovantes en phase de croissance;
- créer un marché européen efficace du capital-risque, ce qui facilitera grandement l'accès direct des entreprises aux marchés de capitaux, et définir des mesures d'incitation pour les fonds privés consacrés au financement des jeunes entreprises de haute technologie et des PME innovantes.

3.3. Mobiliser nos instruments de politique extérieure

La croissance mondiale sera une source de nouveaux débouchés pour les exportateurs européens et offrira un accès concurrentiel aux importations essentielles. Tous les instruments de politique économique extérieure doivent être mobilisés au service de la croissance européenne par notre participation aux marchés ouverts et équitables dans le monde entier. Ce principe s'applique aux facettes extérieures des différentes politiques intérieures (par exemple l'énergie, les transports, l'agriculture, la R&D) et, plus particulièrement, à la coordination des politiques commerciale et internationale sur le plan macroéconomique. Une Europe ouverte, agissant dans un cadre international réglementé, est le meilleur moyen de tirer profit de la mondialisation pour stimuler la croissance et l'emploi. Parallèlement, l'Union européenne doit s'affirmer plus solidement sur la scène mondiale, en jouant un rôle prépondérant au sein du G20 en vue de façonner le futur ordre économique mondial et en servant l'intérêt européen grâce à la mobilisation active de tous les outils à notre disposition.

C'est dans les économies émergentes – dont les classes moyennes se développent et importent des biens et des services pour lesquels l'Union européenne dispose d'un avantage concurrentiel – que l'Europe devra tirer une partie de sa croissance des dix années à venir. La prospérité de l'Union, le plus grand bloc commercial du monde, repose sur son ouverture au monde et sa capacité de suivre attentivement ce que font les autres économies développées et émergentes afin d'anticiper les tendances à venir ou de s'y adapter.

L'action au sein de l'OMC et dans les relations bilatérales en vue d'améliorer l'accès des entreprises européennes – y compris les PME – aux marchés et de veiller à ce qu'elles jouent «à armes égales» avec leurs concurrents étrangers doit constituer un objectif primordial. En outre, nous devons cibler et rationaliser nos dialogues réguliers, notamment sur les nouvelles problématiques – telles que le climat et la croissance verte –, et accroître, autant que possible, notre influence mondiale en soutenant l'équivalence, la reconnaissance mutuelle et la convergence dans les aspects clefs de la réglementation, et la diffusion de nos règles et normes.

La stratégie Europe 2020 n'est pas uniquement pertinente au sein de l'Union européenne; elle renferme également un potentiel considérable pour les pays candidats et les pays voisins, qui peuvent y trouver un soutien en vue de mieux ancrer leurs efforts de réforme. Élargir la zone dans laquelle s'appliquent les règles européennes ouvrira de nouvelles possibilités tant pour l'Union que pour les pays du voisinage.

Par ailleurs, l'un des objectifs majeurs des quelques années à venir sera d'établir des relations stratégiques avec les économies émergentes afin de discuter des sujets de préoccupation communs, de promouvoir les activités de régulation et de coopération et de résoudre les problèmes bilatéraux.

Les structures à la base de ces relations devront être flexibles et reposer sur des considérations politiques plutôt que techniques.

La Commission élaborera, en 2010, une stratégie commerciale pour l'Europe à l'horizon 2020. Elle comprendra:

- un effort prioritaire en vue de la conclusion des négociations commerciales multilatérales et bilatérales en cours, notamment avec les partenaires dont le potentiel économique est le plus important, et d'une meilleure application des accords en vigueur, avec une attention particulière pour les obstacles non douaniers aux échanges;
- des mesures en vue de l'ouverture des échanges dans les secteurs d'avenir, tels que les technologies et les produits écologiques, les produits et les services de haute technologie et la normalisation internationale, notamment dans les secteurs de croissance;
- des propositions concernant un dialogue stratégique de haut niveau avec les principaux partenaires, afin d'aborder les questions stratégiques, notamment l'accès aux marchés, le cadre réglementaire, les déséquilibres mondiaux, l'énergie et le changement climatique, l'accès aux matières premières, la pauvreté dans le monde, l'éducation et le développement. La Commission s'attachera également à renforcer le Conseil économique transatlantique avec les États-Unis, le dialogue économique de haut niveau avec la Chine et ses relations avec le Japon et la Russie;
- un rapport annuel au Conseil européen du printemps, à compter de 2011, consacré aux obstacles au commerce et à l'investissement, comprenant des propositions pour améliorer l'accès aux marchés et l'environnement réglementaire des entreprises de l'Union.

L'Union européenne est un acteur mondial qui prend ses responsabilités internationales très au sérieux. Elle met en place de véritables partenariats avec les pays en développement dans le but d'éradiquer la pauvreté, de favoriser la croissance et d'atteindre les objectifs de développement du millénaire. Depuis toujours, nous entretenons des liens étroits avec l'Afrique et nous devons continuer d'investir dans l'approfondissement de ce partenariat. Cela se concrétisera dans le cadre plus large des efforts actuels visant à accroître notre aide au développement, à rendre nos programmes d'aide plus efficaces, notamment grâce à une meilleure division du travail avec les États membres, et à mieux refléter les objectifs de développement dans les autres politiques de l'Union.

4. SORTIR DE LA CRISE: LES PREMIERS PAS VERS 2020

Les instruments politiques ont été massivement – et de manière déterminante – mis à contribution face à la crise. La politique budgétaire a eu, dans la mesure du possible, un rôle expansionniste et anticyclique; les taux d'intérêt ont été réduits à des niveaux historiquement bas et l'apport de liquidités au secteur financier a atteint une ampleur sans précédent. Les gouvernements ont apporté un soutien massif aux banques, en leur fournissant des garanties, en les recapitalisant ou en «épurant» de leurs bilans des actifs dépréciés; d'autres secteurs de l'économie ont également reçu un appui dans le cadre temporaire – et exceptionnel – des aides d'État. Toutes ces mesures étaient – et demeurent – justifiées, mais elles ne peuvent revêtir un caractère permanent. On ne peut supporter indéfiniment un niveau élevé de dette publique. La réalisation des objectifs d'Europe 2020 doit se fonder sur une stratégie crédible de sortie de crise au niveau des politiques budgétaires et monétaires, d'une part, et des aides directes des gouvernements aux secteurs

économiques, en particulier le secteur financier, d'autre part. L'enchaînement de ces différents aspects de la sortie de crise est essentiel. Un renforcement de la coordination des politiques économiques, notamment dans la zone euro, devrait permettre de progresser vers une sortie mondiale de la crise.

4.1. Élaborer une stratégie crédible de sortie de crise

Étant donné les incertitudes qui pèsent encore sur les perspectives économiques et les fragilités du secteur financier, il serait préférable d'attendre que la reprise économique puisse être considérée comme autosuffisante et que la stabilité financière ait été rétablie pour abandonner les mesures d'aide⁴. Le retrait des mesures temporaires liées à la crise doit être coordonné et tenir compte des éventuelles répercussions négatives d'un État membre à un autre ainsi que des interactions entre les différents instruments politiques. Il convient de rétablir les règles relatives aux aides d'État, en commençant par la suppression du cadre temporaire pour les aides d'État. Une telle démarche coordonnée devrait s'articuler autour des principes ci-après:

- le retrait des mesures de relance budgétaire devra débuter dès que l'économie connaîtra une reprise solide. Le calendrier pourrait toutefois varier d'un pays à l'autre, d'où la nécessité d'une coordination très étroite au niveau européen;
- le retrait des aides relatives au chômage temporaire ne devra débuter que lorsque la croissance du PIB aura atteint un tournant susceptible d'être considéré comme durable et que l'emploi, avec le décalage habituel, aura renoué avec la croissance;
- les dispositifs d'aide sectorielle devraient être rapidement supprimés, car ils pèsent lourdement sur les budgets, on estime qu'ils ont largement atteint leurs objectifs et ils sont susceptibles de produire des effets de distorsion sur le marché unique;
- le soutien à l'accès au financement devrait se poursuivre tant qu'il n'existe pas de signe clair de retour général à la normale en ce qui concerne les conditions de financement des entreprises;
- l'interruption de l'aide au secteur financier, en commençant par les mécanismes de garantie par les gouvernements, dépendra de la situation économique globale et de la stabilité du système financier en particulier.

4.2. Réformer le système financier

À court terme, il sera fondamental de rétablir la solidité, la stabilité et la santé du secteur financier afin d'assurer le financement de l'économie réelle, ce qui nécessitera une mise en œuvre totale et opportune des engagements du G20. Plus particulièrement, cinq objectifs devront être atteints:

- mettre en œuvre les réformes convenues en matière de surveillance du secteur financier;
- combler les lacunes de la réglementation, en favorisant la transparence, la stabilité et la responsabilité, en particulier sur le plan des produits dérivés et des structures du marché;

⁴ Conclusions du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2009.

- achever le renforcement de notre réglementation prudentielle et de nos dispositions en matière de comptabilité et de protection des consommateurs, sous la forme d'un règlement européen unique portant sur tous les acteurs et marchés financiers de manière appropriée;
- consolider la gouvernance des établissements financiers afin de remédier aux insuffisances mises au jour par la crise financière sur le plan de l'identification et de la gestion des risques;
- mettre sur les rails une politique ambitieuse qui nous permettra, dans l'avenir, de mieux prévenir et, le cas échéant, de mieux gérer d'éventuelles crises financières et qui, compte tenu de la responsabilité particulière du secteur financier dans la crise actuelle, recherchera des contributions appropriées du secteur financier.

4.3. Permettre un assainissement intelligent des finances publiques pour une croissance à long terme

Des finances publiques saines sont un élément crucial en vue de recréer les conditions propices à une croissance et à des emplois durables. Nous devons donc élaborer une stratégie complète de sortie de crise, ce qui nécessitera le retrait progressif des mesures temporaires de crise et la mise en place de réformes à moyen et à long terme visant à promouvoir la viabilité des finances publiques et à renforcer le potentiel de croissance.

Le Pacte de stabilité et de croissance constitue un cadre approprié pour mettre en œuvre des stratégies budgétaires de sortie de crise, ce que les États membres mettent actuellement sur pied dans leurs programmes de stabilité et de convergence. Dans la plupart des pays, l'assainissement budgétaire devrait normalement débuter en 2011. D'une manière générale, les déficits publics devraient être ramenés sous la barre de 3 % du PIB d'ici à 2013. Toutefois, dans un certain nombre de pays, la phase d'assainissement pourrait devoir commencer avant 2011, ce qui signifie que le retrait des mesures temporaires de crise et le début de l'assainissement budgétaire pourraient, dans ces cas, être simultanés.

Le soutien du potentiel de croissance de l'UE et de la viabilité de nos modèles sociaux et l'assainissement des finances publiques dans le contexte du Pacte de stabilité et de croissance impose de définir des priorités et de faire des choix difficiles: une coordination au niveau de l'Union permettrait d'aider les États membres dans cette tâche et de prévenir les répercussions d'un pays à l'autre. La ventilation et la qualité des dépenses publiques ont également leur importance: les programmes d'assainissement budgétaire devraient donner la priorité aux postes «porteurs de croissance», tels que l'éducation et les compétences, la R&D et l'innovation et l'investissement dans les réseaux (par exemple l'Internet haut débit, les interconnexions des réseaux d'énergie et de transports), qui sont les thèmes clefs de la stratégie Europe 2020.

L'aspect «recettes» du budget ne doit pas non plus être négligé et une attention particulière doit être accordée à la qualité du système de recettes/d'impôts. Lorsque le niveau des impôts devra être relevé, cela devra se faire conjointement, dans la mesure du possible, avec une évolution vers des systèmes fiscaux plus axés sur la croissance. Par exemple, il est préférable d'éviter toute augmentation de la fiscalité sur le travail, comme cela a pu être le cas dans le passé, au détriment de l'emploi. Au contraire, les États membres devraient s'efforcer de déplacer le fardeau fiscal du travail vers l'énergie et l'environnement, dans le cadre de systèmes d'imposition plus «écologiques».

L'assainissement budgétaire et la viabilité financière à long terme devront aller de pair avec d'importantes réformes structurelles, notamment dans les domaines des retraites, des soins de santé et des systèmes de protection sociale et d'éducation. Les administrations publiques devraient y voir une occasion d'améliorer l'efficacité et la qualité des services. Les politiques de passation des marchés publics doivent garantir l'utilisation optimale des fonds publics et les marchés publics doivent rester ouverts à l'ensemble de l'Union.

4.4. Coordination au sein de l'Union économique et monétaire

La monnaie unique a constitué un bouclier précieux pour les pays l'ayant adoptée, qui se sont vus ainsi protégés de l'instabilité des taux de change. Toutefois, la crise a également révélé l'ampleur de l'interdépendance des économies de la zone euro, notamment dans le domaine financier, ce qui accroît le risque de répercussions transfrontalières. Dans certains cas, les schémas de croissance divergents conduisent à l'accumulation de dettes publiques insoutenables qui, à leur tour, sont une source de tensions pour la monnaie unique. La crise a donc amplifié certains des défis auxquels la zone euro fait face: par exemple la viabilité des finances publiques et leur potentiel de croissance, mais également le rôle déstabilisateur des déséquilibres, notamment en matière de compétitivité.

Relever ces défis est d'une importance fondamentale pour la zone euro; c'est également un problème urgent à régler pour permettre la stabilité et une croissance durable et créatrice d'emplois. Cela nécessitera une coordination politique plus approfondie et plus étroite, et notamment:

- un cadre de surveillance approfondie et élargie pour les pays de la zone euro: au-delà du renforcement de la discipline budgétaire, les déséquilibres macroéconomiques et l'évolution de la compétitivité devraient faire partie intégrante de la surveillance économique, notamment en vue de permettre des ajustements politiques;
- un cadre en vue de la réaction aux menaces imminentes pour la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble;
- une représentation extérieure appropriée de la zone euro afin d'apporter une réponse déterminante aux défis économiques et financiers mondiaux.

La Commission présentera des propositions pour faire progresser ces idées.

5. OBTENIR DES RESULTATS: POUR UNE GOUVERNANCE PLUS FORTE

Pour réaliser les transformations voulues, la stratégie Europe 2020 devra être mieux ciblée et se fixer des objectifs clairs, ainsi que des critères de référence transparents pour l'évaluation des progrès. Elle devra pour ce faire se doter d'une gouvernance forte qui tire parti des outils à sa disposition pour permettre une mise en œuvre rapide et efficace.

5.1. Architecture proposée pour Europe 2020

La stratégie devrait s'articuler autour d'une approche thématique et d'une surveillance des pays mieux ciblée, en s'appuyant sur la force des instruments de coordination existants. Il s'agit, plus précisément, des deux éléments suivants:

- **Une approche thématique**, axée autour des thèmes recensés à la section 2, et notamment la réalisation des cinq grands objectifs. Le principal instrument se composerait du programme Europe 2020 et de ses initiatives phares, qui nécessitent des actions au niveau

de l'UE et des États membres (voir section 2 et annexes I et II). L'approche thématique prend en considération la dimension européenne, montre clairement l'interdépendance des économies des États membres et permet une plus grande sélectivité en choisissant des initiatives concrètes faisant progresser la stratégie tout en contribuant à la réalisation des grands objectifs nationaux et de l'UE.

- **L'élaboration de rapports par pays** contribuerait à réaliser les objectifs d'Europe 2020 en aidant les États membres à définir et appliquer des stratégies de sortie, à rétablir la stabilité macroéconomique, à recenser les goulets d'étranglement nationaux et à renouer avec des finances publiques et une croissance viables. Ces rapports n'engloberaient pas uniquement la politique budgétaire, mais aussi les grandes questions macroéconomiques liées à la croissance et à la compétitivité (déséquilibres macroéconomiques). Ils auraient pour vocation de garantir une approche intégrée de la conception et de la mise en œuvre des politiques, ce qui est fondamental pour soutenir les choix que les États membres seront amenés à faire, compte tenu des contraintes exercées sur leurs finances publiques. Le fonctionnement de la zone euro et l'interdépendance des États membres seront l'objet d'une attention particulière.

Pour y parvenir, les rapports et évaluations pour Europe 2020 et le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) seront réalisés simultanément, de manière à combiner leurs moyens et objectifs, tout en distinguant clairement les instruments et les procédures et en maintenant l'intégrité du PSC. Il conviendra pour ce faire de proposer en même temps les programmes annuels de stabilité et de convergence, d'une part, et les programmes de réforme rationalisés, d'autre part, que chaque État membre élaborera de manière à définir des mesures pour rendre compte des progrès accomplis par les États membres dans la réalisation de leurs objectifs, ainsi que dans les grandes réformes structurelles visant à supprimer les freins à la croissance. Ces deux programmes, qui devraient contenir les références croisées nécessaires, sont à soumettre à la Commission et aux autres États membres dans le courant du dernier trimestre de cette année. Le comité européen du risque systémique devrait régulièrement rendre compte des risques macrofinanciers: ces rapports seront une contribution importante à l'évaluation générale. La Commission évaluera ces programmes et fera rapport sur les progrès réalisés dans leur mise en œuvre. Une attention toute particulière sera accordée aux défis posés à l'union économique et monétaire.

Le Conseil européen disposera ainsi de toutes les informations nécessaires à la prise de décisions. Il aura en fait à sa disposition une analyse par État membre de la situation économique et de l'emploi, de la situation budgétaire générale, des conditions macrofinancières et des progrès réalisés au niveau de chaque programme thématique, ainsi qu'une vision de l'état général de l'économie de l'UE.

Lignes directrices intégrées

La stratégie Europe 2020 sera institutionnalisée dans un ensemble réduit de lignes directrices intégrées «Europe 2020» (intégrant les lignes directrices pour l'emploi et les grandes orientations des politiques économiques) destinées à remplacer les 24 lignes directrices actuelles. Ces nouvelles lignes directrices tiendront compte des décisions du Conseil européen et intégreront les objectifs convenus. À la suite de l'avis du Parlement européen sur les lignes directrices pour l'emploi, conformément aux dispositions du traité, les lignes directrices devraient être approuvées au niveau politique par le Conseil européen de juin, avant leur adoption par le Conseil. Une fois adoptées, elles devraient rester stables dans une large mesure jusqu'en 2014, afin de pouvoir mettre l'accent sur la mise en œuvre.

Recommandations politiques

Des recommandations politiques seront adressées aux États membres, tant dans le contexte de l'élaboration de rapports par pays que dans le cadre de l'approche thématique d'Europe 2020. Pour la surveillance des pays, elles prendront la forme d'avis sur les programmes de stabilité/de convergence en vertu du règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil et seront assorties de recommandations au titre des grandes orientations des politiques économiques (article 121, paragraphe 2). La partie thématique inclurait les recommandations en matière d'emploi (article 148) et les recommandations nationales portant sur une sélection d'autres questions thématiques (par exemple sur l'environnement des entreprises, sur l'innovation, sur le fonctionnement du marché unique, sur l'énergie et le changement climatique, etc.), toutes ces recommandations pouvant également être adressées, dans la mesure où elles ont des implications macroéconomiques, au titre des grandes orientations des politiques économiques, ainsi qu'indiqué ci-dessus. Ce système de recommandations aiderait également à garantir la cohérence entre le cadre macroéconomique et budgétaire et les programmes thématiques.

Les recommandations au titre de la surveillance des pays concerneraient des questions aux implications importantes sur le plan macroéconomique et des finances publiques, tandis que les recommandations au titre de l'approche thématique fourniraient des conseils précis sur les défis microéconomiques et en matière d'emploi. Ces recommandations seraient suffisamment précises et prévoiraient normalement un délai dans lequel l'État membre concerné est censé agir (deux ans, par ex.). L'État membre énoncerait alors les mesures qu'il compte prendre pour mettre en œuvre la recommandation. Si un État membre, une fois le délai écoulé, n'a pas répondu de manière adéquate à une recommandation politique du Conseil ou élabore des politiques allant contre son avis, la Commission peut lui adresser un avertissement politique (article 121, paragraphe 4).

5.2. Qui fait quoi?

Il est essentiel de travailler tous ensemble à la réalisation de ces objectifs. Dans nos économies interconnectées, la croissance et l'emploi ne sauraient reprendre que si l'ensemble des États membres suivent la même direction, dans le respect des circonstances qui leur sont propres. Il est également nécessaire de parvenir à une plus grande appropriation des politiques. Le Conseil européen doit imprimer des orientations générales à cette stratégie sur la base de propositions de la Commission s'articulant autour d'un principe fondamental: une nette valeur ajoutée de l'UE. À cet égard, le rôle du Parlement européen revêt une importance particulière. La participation des parties prenantes aux niveaux national et régional, ainsi que des partenaires sociaux doit également être renforcée. Un aperçu du cycle politique et du calendrier d'Europe 2020 figure à l'annexe 3.

Appropriation résolue par le Conseil européen

Contrairement à la situation actuelle où le Conseil européen est le dernier maillon du processus décisionnel de la stratégie, le Conseil européen devrait orienter cette stratégie en tant qu'organe responsable de l'intégration des politiques et de la gestion de l'interdépendance entre les États membres et l'UE.

Tout en conservant un droit de regard horizontal sur la mise en œuvre du programme Europe 2020, le Conseil européen pourrait mettre l'accent sur certains thèmes spécifiques (comme la recherche et l'innovation ou les compétences) lors de ses réunions à venir, en y apportant des orientations et les impulsions nécessaires.

Conseil des ministres

Les formations du Conseil concernées travailleront à la mise en œuvre du programme Europe 2020 et réaliseront les objectifs pour les domaines dont ils sont responsables. Dans le cadre des initiatives phares, les États membres seront invités à intensifier leurs échanges d'informations stratégiques sur les bonnes pratiques entre les différentes formations du Conseil.

Commission européenne

La Commission européenne suivra chaque année la situation en se fondant sur une série d'indicateurs montrant l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'une économie intelligente, verte et inclusive caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Elle publiera un rapport annuel sur le déroulement de la stratégie Europe 2020 mettant l'accent sur les progrès enregistrés dans la réalisation des grands objectifs et évaluera les rapports nationaux et les programmes de stabilité et de convergence. Dans le cadre de ce processus, la Commission émettra des recommandations ou adressera des avertissements politiques, formulera des propositions politiques pour réaliser les objectifs de la stratégie et présentera une évaluation spécifique des progrès enregistrés dans la zone euro.

Parlement européen

Le Parlement européen devrait jouer un rôle important dans la stratégie, non seulement en sa qualité de colégislateur, mais aussi comme force motrice capable de mobiliser les citoyens et leurs parlements nationaux. Le Parlement pourrait, par exemple, profiter de sa prochaine réunion avec les parlements nationaux pour discuter de sa contribution à Europe 2020 et exposer avec eux leurs visions des choses lors du Conseil européen de printemps.

Autorités nationales, régionales et locales

Toutes les autorités nationales, régionales et locales devraient mettre en œuvre le partenariat, en y associant étroitement les parlements, ainsi que les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, tant pour l'élaboration des programmes de réforme nationaux que pour leur mise en œuvre.

L'instauration d'un dialogue permanent entre les différents niveaux de gouvernement aura pour effet de rapprocher des citoyens les priorités de l'Union, renforçant ainsi l'appropriation nécessaire pour le déroulement de la stratégie Europe 2020.

Parties prenantes et société civile

En outre, le comité économique et social et le comité des régions devraient également être associés plus étroitement aux débats. L'échange de bonnes pratiques, qu'il s'agisse d'évaluation des performances ou de mise en réseau – tel que préconisé par plusieurs États membres – s'est avéré être un autre instrument utile pour favoriser l'appropriation et susciter du dynamisme autour de la nécessité de réformer.

Le succès de la nouvelle stratégie dépendra donc dans une large mesure de la capacité des institutions de l'Union européenne, des États membres et des régions à expliquer clairement en quoi les réformes sont nécessaires – et même inévitables si nous voulons maintenir notre qualité de vie et sauvegarder nos modèles sociaux –, où l'Europe et ses États membres souhaitent se trouver en 2020

et quelle contribution ils attendent de la part des citoyens, des entreprises et de leurs organisations représentatives. Consciente de la nécessité de tenir compte des conditions et des traditions nationales, la Commission proposera un arsenal commun de moyens de communication à cette fin.

6. DECISIONS POUR LE CONSEIL EUROPEEN

La Commission propose que le Conseil européen, lors de sa réunion du printemps 2010:

- adopte les priorités thématiques de la stratégie Europe 2020;
- fixe les cinq grands objectifs proposés à la section 2 du présent document: sur les investissements en matière de R&D, l'enseignement, l'énergie et le changement climatique, le taux d'emploi et la réduction de la pauvreté, qui définissent la position dans laquelle l'Europe devrait se trouver d'ici 2020; invite les États membres à participer à un dialogue avec la Commission européenne pour traduire ces objectifs de l'UE en objectifs nationaux dans la perspective de décisions à prendre lors du Conseil européen de juin, en tenant compte des circonstances nationales et de points de départ différents;
- invite la Commission à mettre en avant des propositions relatives aux initiatives phares et demande au Conseil (et à ses formations) de prendre, sur cette base, les décisions nécessaires à leur mise en œuvre;
- accepte de renforcer la coordination de sa politique économique en vue de promouvoir des retombées positives et d'aider à relever plus efficacement les défis de l'Union; approuve, à cette fin, la combinaison d'évaluations thématiques et nationales telles que proposées dans la présente communication tout en maintenant strictement l'intégrité du Pacte; accorde aussi une attention particulière au renforcement de l'UEM;
- appelle l'ensemble des parties et des acteurs (parlements nationaux et régionaux, autorités régionales et/ou locales, partenaires sociaux et société civile, enfin, et surtout, les citoyens de l'Europe) à appuyer la mise en œuvre de la stratégie, en travaillant en partenariat et en prenant des mesures dans les domaines relevant de leur responsabilité;
- demande à la Commission de suivre les progrès accomplis et de faire un rapport annuel au Conseil européen de printemps, en donnant un aperçu des progrès dans la réalisation des objectifs, dont une comparaison internationale des performances et l'état d'avancement des initiatives phares,

et que le Conseil européen, lors de ses réunions ultérieures:

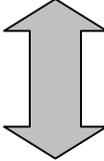
- approuve les lignes directrices intégrées proposées, qui constituent ses fondements institutionnels, suite à l'avis du Parlement européen;
- valide les objectifs nationaux à l'issue d'un processus de vérification mutuelle destiné à garantir la cohérence de l'ensemble;
- examine des thèmes spécifiques en évaluant la situation actuelle de l'Europe et les moyens d'accélérer les progrès. Une première discussion sur la recherche et l'innovation pourrait avoir lieu lors de la réunion d'octobre, en se fondant sur la contribution de la Commission.

ANNEXE 1 - EUROPE 2020: VUE D'ENSEMBLE

GRANDS OBJECTIFS

<ul style="list-style-type: none"> - Faire passer le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans de 69 % actuellement à au moins 75 %. - Atteindre l'objectif d'investir 3 % du PIB dans la R&D, en améliorant notamment les conditions des investissements du secteur privé dans la R&D et mettre au point un nouvel indicateur pour suivre l'innovation. - Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 ou de 30 % si les conditions le permettent, faire passer à 20 % la part de l'énergie renouvelable dans notre consommation finale d'énergie et augmenter de 20 % notre efficacité énergétique. - Faire tomber à 10 %, contre 15 % actuellement, le pourcentage de jeunes qui quittent l'école prématurément et faire passer de 31 % à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus postsecondaire. - Réduire de 25 % le nombre d'Européens vivant au-dessous des seuils de pauvreté nationaux, afin de faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté. 	<p style="text-align: center;">CROISSANCE INTELLIGENTE</p> <p>INNOVATION Initiative phare de l'UE «Une Union de l'innovation», qui vise à améliorer les conditions cadres et l'accès au financement pour la recherche et l'innovation, de manière à renforcer le processus d'innovation et à doper les niveaux d'investissement dans toute l'Union.</p> <p>ÉDUCATION Initiative phare de l'UE «Jeunesse en mouvement», qui vise à renforcer les performances des systèmes éducatifs et à consolider l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur européen.</p> <p>SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE Initiative phare de l'UE «Une stratégie numérique pour l'Europe», qui vise à accélérer le développement de services d'accès à l'Internet à haut débit et à tirer parti des avantages d'un marché unique du numérique pour les foyers et les entreprises.</p>	<p style="text-align: center;">CROISSANCE DURABLE</p> <p>CLIMAT, ÉNERGIE ET MOBILITÉ Initiative phare de l'UE «Une Europe économe en ressources», qui vise à découpler croissance économique et utilisation des ressources, en limitant les émissions de carbone de notre économie, en recourant davantage aux sources d'énergie renouvelables, en modernisant notre secteur des transports et en encourageant l'efficacité énergétique.</p> <p>COMPÉTITIVITÉ Initiative phare de l'UE «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation», qui vise à améliorer l'environnement des entreprises, en particulier des PME, et à soutenir le développement d'une assise industrielle forte et durable, à même d'affronter la concurrence mondiale.</p>	<p style="text-align: center;">CROISSANCE INCLUSIVE</p> <p>EMPLOIS ET COMPÉTENCES Initiative phare de l'UE «Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois», qui vise à moderniser les marchés du travail, en favorisant la mobilité professionnelle et le développement de compétences tout au long de la vie, afin d'améliorer la participation au marché du travail et d'établir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.</p> <p>LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ Initiative phare de l'UE «Une plateforme européenne contre la pauvreté», qui vise à garantir une cohésion sociale et territoriale telle que les avantages de la croissance et de l'emploi sont largement partagés et que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale se voient donner les moyens de vivre dignement et de participer activement à la société.</p>
---	--	---	--

ANNEXE 2 – ARCHITECTURE D'EUROPE 2020

Structure institutionnelle générale	Lignes directrices intégrées définissant la portée des priorités politiques de l'UE, y compris les grands objectifs à atteindre par l'UE d'ici 2020 et à traduire en objectifs nationaux.	
<p>Mise en oeuvre</p>	<p style="text-align: center;"><u>Élaboration de rapports par pays:</u></p> <p>But: aider les États membres à définir et appliquer des stratégies de sortie pour rétablir la stabilité macroéconomique, recenser les goulets d'étranglement nationaux et renouer avec des finances publiques et une croissance viables.</p> <p>Approche: procéder à une évaluation améliorée des grands défis macroéconomiques que doivent relever les États membres en tenant compte des répercussions sur lesdits États membres et les domaines politiques.</p> <p>Instruments: les États membres font rapport au moyen de leurs programmes de stabilité et de convergence, suivis de recommandations distinctes mais synchronisées sur la politique budgétaire dans les avis des programmes de stabilité et de convergence et sur les déséquilibres macroéconomiques et les freins à la croissance au titre des grandes orientations des politiques économiques (art. 121, paragraphe 2).</p>	<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><u>Approche thématique</u></p> <p>But: réaliser les grands objectifs convenus au niveau de l'UE en combinant des actions concrètes aux échelons de l'UE et nationaux.</p> <p>Approche: les formations sectorielles du Conseil ont un rôle stratégique à jouer en suivant et en examinant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus.</p> <p>Instruments: les États membres font rapport au moyen de programmes de réforme nationaux rationalisés, en communiquant notamment des informations sur les freins à la croissance et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, suivis de conseils politiques à prodiguer au niveau de l'UE sous la forme de recommandations au titre des grandes orientations des politiques économiques (art. 121, paragraphe 2) et des lignes directrices pour l'emploi (art. 148).</p>

ANNEXE 3 – CALENDRIER PROPOSÉ POUR 2010 – 2012

2010

Commission européenne

Propositions pour l'approche globale d'EUROPE 2020

Conseil européen de printemps

Accord sur l'approche globale et définition des grands objectifs de l'UE

Commission européenne

Propositions pour les lignes directrices intégrées d'EUROPE 2020

Parlement européen

Débat sur la stratégie à suivre et avis sur les lignes directrices intégrées

Conseil des ministres

Affiner les paramètres clés (objectifs UE/nationaux, initiatives phares et lignes directrices intégrées)

Conseil européen de juin

Approuver la stratégie EUROPE 2020, valider les objectifs de l'UE et nationaux et adopter les lignes directrices intégrées

Commission européenne

Orientations pratiques pour les prochaines étapes d'EUROPE 2020

Conseil européen d'automne

Discussion approfondie sur une question thématique choisie (ex.: R&D et innovation)

États membres

Programmes de stabilité et de convergence et programmes de réforme nationaux

2011

Commission européenne

Rapport annuel au sommet européen de printemps, avis sur les programmes de stabilité et de convergence et propositions de recommandations

Conseil des ministres

Réexamen des propositions de recommandations de la Commission, ECOFIN pour le PSC

Parlement européen

Débat en session plénière et adoption d'une résolution

Conseil européen de printemps

Évaluation des progrès et orientations stratégiques

États membres, Commission européenne, Conseil

Suivi des recommandations, mise en œuvre des réformes et élaboration de rapports

2012

Procédure identique en mettant un accent particulier sur le suivi des progrès accomplis
